



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 82968

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la mise en place d'actions afin de populariser l'art contemporain annoncé en 2007 par le candidat de la majorité lors de la campagne pour l'élection présidentielle. Elle lui demande de bien vouloir lui communiquer les mesures qui ont été prises par le Gouvernement en ce sens depuis 2007.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a fait de la culture pour chacun un enjeu majeur de sa politique. Afin de favoriser la connaissance de l'art contemporain par les publics les plus divers, le ministère soutient ainsi un réseau de lieux de diffusion constitué de cinquante-six centres d'art contemporain et de vingt-trois Fonds régionaux d'art contemporain implantés sur la totalité du territoire métropolitain et ultramarin. Situés aussi bien en milieu rural que dans de grandes agglomérations, ces lieux développent un programme d'actions (expositions, activités de médiation, conférences, formations, etc.) visant à réduire les disparités géographiques, sociales et culturelles et à ainsi faciliter la découverte de l'art contemporain par les publics les plus diversifiés. En 2009, ces activités ont touché 2 127 373 visiteurs, dont 325 000 scolaires. Le soutien à la présence de l'art dans l'espace public à travers les procédures de la commande publique d'oeuvres d'art et le « 1 % artistique » constitue également un axe fort de la politique du ministère permettant à un public ayant peu accès aux lieux spécialisés de diffusion de l'art contemporain d'être en contact avec des oeuvres d'art. Au côté de ces actions, différentes manifestations grand public ont été mises en place, notamment le cycle Monumenta qui a débuté en 2007 et la manifestation « Dans la nuit, des images ». Le principe fondateur de la manifestation « Monumenta » est d'inviter chaque année un artiste contemporain de renommée internationale à investir les 13 500 m² de la nef du Grand Palais avec une oeuvre magistrale spécialement conçue pour l'occasion. La manifestation repose sur la double notion de défi donné à l'artiste dont l'oeuvre doit se mesurer au gigantisme du Grand Palais et d'accessibilité au plus grand nombre par une politique tarifaire attractive (plein tarif 4 EUR/demi tarif 2 EUR depuis la première édition - audioguide gratuit - album de l'exposition à 10 €), la présence de médiateurs (environ 60 soit 35 en permanence) dans la nef du Grand Palais pour expliquer l'oeuvre, répondre aux questions des visiteurs et une programmation culturelle accessible à tous. Le cycle « Monumenta » a débuté en 2007 avec Anselm Kiefer, suivi en 2008 par Richard Serra et Christian Boltanski en 2010. Le principe est celui de l'alternance d'un artiste français ou travaillant en France et d'un artiste étranger. En 2011 c'est Anish Kapoor qui proposera une oeuvre pour le Grand Palais. En 2010, « Monumenta/Boltanski » a accueilli 150 000 visiteurs, chiffre de fréquentation élevé au regard de la durée d'ouverture de la manifestation relativement courte (6 semaines seulement). Cette politique sera poursuivie afin de continuer à proposer de grands rendez-vous au Grand Palais permettant d'attirer un public nombreux en développant une politique de médiation et de communication importante et innovante. D'autres manifestations d'art contemporain d'envergure sont également conçues par le ministre de la culture et de la communication comme ce fut le cas en décembre 2008 avec, pour clore la présidence française de l'Union européenne, l'organisation d'une importante exposition spécifique consacrée à l'art numérique « Dans la nuit, des images » présentée au Grand Palais du 18 au

31 décembre 2008. 130 oeuvres, films, vidéos, installations interactives, projections d'artistes venus des 27 pays de l'Union européenne mais aussi de Suisse, Biélorussie, Chine, Canada, Afrique du Sud ont accueillis près de 150 000 visiteurs avec des pics de fréquentation allant jusqu'à 19 000 personnes par jour.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82968

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7457

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9663